

*Initiatives ministérielles*

De ces trois principes émanait la proposition de notre parti, à savoir que le mandat du vérificateur général en environnement soit donné au Bureau du vérificateur général et que les ressources nécessaires pour bien remplir son rôle lui soient accordées.

Voilà ce que nous proposons à l'époque. Notre proposition avait été grandement influencée par le témoignage de Denis Desautels, le vérificateur général. Lors de son passage au comité, M. Desautels soulignait que son bureau s'acquitte, et je cite: «... de tâches de vérification qui constitueraient les principales responsabilités d'un vérificateur général de l'environnement». Autrement dit, le vérificateur général disait occuper déjà le terrain de l'environnement et y consacrer annuellement la somme de 4,5 millions de dollars.

M. Desautels estimait de plus que son bureau pourrait assumer pleinement la vérification des questions environnementales et de développement durable à l'aide de crédits supplémentaires de 4,5 millions de dollars, soit un total de 9 millions de dollars. La piste que nous offrait alors le vérificateur général nous apparaissait la plus sensée, la plus facile et la plus efficace à suivre. Le Bloc québécois a proposé cette piste et le gouvernement, avec le projet de loi C-83, vient nous confirmer que nous avons bien raison.

La majorité du comité, pour sa part, recommandait une multiplication des structures. En effet, députés libéraux et réformistes prônaient du même coup, d'une part, la création d'une nouvelle instance nommée Bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable, et d'autre part, le maintien des tâches du vérificateur général en ce domaine. Libéraux et réformistes recommandaient un bureau pour l'environnement et le développement durable, avec un budget de 5 millions de dollars et des effectifs de 30 professionnels et 15 employés de soutien.

Ils voulaient aussi et je cite la recommandation n° 17 du rapport: «Que le Comité félicite le vérificateur général pour ses initiatives en matière d'environnement et l'encourage à poursuivre dans ce domaine. Le Comité recommande aussi que la Loi sur le vérificateur général soit modifiée de manière à lui fournir les instruments nécessaires à cette fin.»

Libéraux et réformistes du comité souhaitaient donc une nouvelle structure spécifique tout en maintenant et en bonifiant une autre structure qui effectuerait les mêmes tâches. Cela aurait été incohérent, inefficace et très coûteux. Heureusement, le Bloc a proposé et la ministre libérale nous a reconnus, au lieu de suivre les recommandations de ces députés qui auraient créé dédoublements et chevauchements au sein même du gouvernement fédéral.

Je nous félicite donc, le Bloc et le vérificateur général, d'avoir prôné le gros bon sens dans cette affaire.

Quant aux députés libéraux et réformistes du Comité permanent sur l'environnement et le développement durable, ils sont à mon avis bien déconnectés du gros bon sens et bien loin de la réalité environnementale, c'est-à-dire des problèmes sur le terrain qu'il faut solutionner rapidement et efficacement.

Autre preuve de ce manque de réalisme de la part des libéraux et réformistes du comité, nous l'avons eue dans le rapport concernant la révision quinquennale de la LCPE, la Loi canadienne de protection de l'environnement.

• (1250)

Les libéraux et réformistes croient dur comme fer qu'il faille absolument centraliser davantage à Ottawa pour protéger l'environnement. Dans ce rapport, les députés d'en face et ceux d'à côté s'appuient à tort sur un ensemble de considérations pour justifier une centralisation accrue des pouvoirs en matière d'environnement. Ils nous servent des prémisses comme la mondialisation croissante des problèmes environnementaux, la question d'intérêt national, l'importance grandissante des échanges commerciaux internationaux et l'approche fondée sur les écosystèmes pour proposer au fédéral de grandir son rôle et d'assumer un plein leadership en matière de protection de l'environnement.

En faisant de telles propositions, le comité, dans son rapport sur la LCPE, et je vous rappelle que le Bloc fut dissident de ce rapport, fait fi de la réalité actuelle où les provinces assument déjà la majorité des responsabilités. Le comité, sans le Bloc, marche dans les mêmes pas, prend la même direction que le gouvernement. Ils tiennent le même langage, soit celui de la centralisation. Le fédéral veut plus de pouvoirs et ainsi se permet de toucher de plus en plus les secteurs relevant directement ou indirectement de la compétence des provinces.

Cette intrusion du fédéral se traduit évidemment par des dédoublements législatifs et réglementaires qui ont comme effet terminal de retarder et de nuire à la protection de l'environnement. Aussi, ces dédoublements provoquent certaines réticences et des craintes auprès de promoteurs de projets de développement qui, en bout de ligne, ne savent plus à quel saint se vouer. Ce n'est donc pas très bon pour notre économie. Et pourtant, les députés d'en face ne cessent de nous parler d'économie et de création d'emplois.

En agissant avec un désir toujours grandissant de mettre ses grands sabots partout dans la cour des provinces, il va lui-même à l'encontre de stimuler l'économie, parce qu'il y met lui-même des bâtons dans les roues, à cette si chère économie. Ça, c'est très inquiétant. Et ça l'est pour l'économie dont dépendent les «jobs, jobs, jobs» tant promis par les rouges, et pour l'environnement qui a tant besoin qu'on le protège et qu'on le ravive.

Peut-on se sortir de ce centralisme à outrance? Non, on ne peut pas s'en extirper sans prendre les grands moyens, comme on s'appête à le faire au Québec, le 30 octobre prochain. Le fédéralisme en soi est de nature, et je dirais de grande nature, centralisateur. Pour les entreprises déjà existantes, ce centralisme à outrance, qui crée de multiples dédoublements, leur demande un effort additionnel pour se faire entendre par les deux gouvernements, tout en leur demandant de la paperasserie en double et de répondre aux exigences de deux gouvernements.